

Présents : Philippe SCHAEFFER – Arnaud NOEL – Céline BELONY – Lydie PETIT – Gérard BLANCHON – Vanessa BARTHELEMY

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Céline BELONY

1. Travaux d'abattage

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité que l'entrepreneur Pascal LEHEU effectue les travaux pour les parcelles 1,16,18 et 19 ainsi que sur les produits accidentés éparses :

- Façonnage des grumes : 11.80€ HT / m³
- Débardage des grumes : 9 € HT / m³
- Câblage : 67 € HT/heure

2. Devis ONF

Monsieur le Maire expose le devis de l'Office National des Forêts pour les prestations d'encadrement des entreprises d'exploitation forestière ainsi que pour le cubage et le classement des bois.

Le devis s'élève à 743 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'ONF.

3. Proposition coupes 2021-2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté
 - 2- Demande à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'été d'assiette présentées ci-après.
 - 3- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022.
- Vente des futaies de la coupe façonnée et bois de chauffage réservé aux particuliers – unité de gestion n° 26a2
 - Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits : partage sur pied entre les affouagistes.

- Désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Gérard BLANCHON, Arnaud NOEL et Philippe SCHAEFFER
- Décide de répartir l'affouage
- Fixe la taxe d'affouage à 25 €

Les coupes 2a1 et 3a1 sont reportées pour cause de volume de bois important.

4. Contrat d'approvisionnement

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, l'ONF est engagé avec les utilisateurs locaux dans les contrats d'approvisionnement de bois d'œuvre et d'industrie. Cet engagement associe les forêts communales volontaires pour une période de 3 ans allant de septembre 2021 à septembre 2024.

Aussi, une meilleure valorisation des feuillus justifie un regroupement sur parc des grumes.

Par ailleurs, compte tenu des dispositions relatives aux ventes groupées, le montant des ventes sera versé par les acheteurs à l'agent comptable ONF.

Avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le contrat d'approvisionnement et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

5. Prix et qualité du service d'eau potable.

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D. 2224-1 à D. 2224-5.

Vu le rapport annexé à la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et le service d'eau potable pour l'exercice 2020.

6. Modifications statuts du SI Euron Mortagne

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des nouveaux modes de gestion à compter du 01/01/2022, la Régie de Production vendra l'eau en gros au concessionnaire « Distribution Euron Mortagne » et au SIEA de Bayon Virecourt.

C'est pourquoi, il convient de modifier l'article 2 des statuts de la Régie Production :

- Pour lui permettre de vendre l'eau potable dans et hors du périmètre du Syndicat des Eaux Euron Mortagne et d'en importer éventuellement, étant entendu que le périmètre de la régie est réputé inclus dans le périmètre du syndicat ;
- Pour compléter la liste des ouvrages entrant dans le périmètre « Production », à savoir les regards d'interconnexion avec le réseau de Bayon-Virecourt et la canalisation d'amenée jusqu'au regard Bayon Haut ainsi que les regards de comptage situés au pied du réservoir principal ainsi que la fontainerie et les équipements, étant entendu que la portion de canalisation située dans le regard et sortant du dispositif de comptage reste dans le périmètre du syndicat des eaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-20

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne

Vu les statuts de la Régie Production modifiés par la délibération n°2020-39 du 30/10/2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications statutaires proposées ;
- ADOPTE la nouvelle version des statuts ci-annexée

7. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle : nouveau mode de calcul du contingent incendie

Monsieur le Maire rappelle qu'annuellement, les communes participent financièrement au service d'incendie et de secours pour assurer le fonctionnement du S.D.I.S.

Actuellement, le montant de la contribution de la commune est de 875 €. Ce montant est revalorisé chaque année suivant l'inflation.

Le Conseil d'Administration du S.D.I.S a décidé, sans modifier l'enveloppe financière nécessaire au SDIS, de répartir cette somme différemment et notamment pour prendre en compte la proximité des communes au centre de secours.

Le nouveau calcul aboutit à solliciter une cotisation plus importante aux communes proches de Lunéville qui bénéficient d'un centre professionnel à moins de 5 km (3^{ème} critère), estimant que le service rendu par le SDIS est supérieur à une commune plus éloignée du centre de secours.

Ainsi la commune de FRANCONVILLE voit sa participation augmenter chaque année de manière considérable pour atteindre un montant de 1 408 € en 2040. A noter par ailleurs que cette somme ne tient pas compte de la revalorisation pour cause d'inflation.

Ce mode de calcul prenant en compte le 3^{ème} critère ne convient pas, il n'est pas adapté car il grèverait la commune d'une grosse partie de son excédent de fonctionnement annuel et ne permettrait plus d'engager des dépenses d'entretien des bâtiments communaux, ni aucun projet d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le mode de calcul présenté par le S.D.I.S de Meurthe-et-Moselle.

8. Sécurisation de la traversée : choix entreprises signalisation, trottoir

Monsieur le Maire rappelle le caractère urgent de sécuriser la traversée du village et la nécessité de faire ralentir les automobilistes.

Après avoir accepté le devis de la société ALES pour les panneaux de signalisation, il présente 3 devis pour l'aménagement des trottoirs :

- un devis de 10 785.50 € l'entreprise COLAS
- un devis de 10 500 € de l'entreprise THIRIET
- un devis de 10 933.83 € de l'entreprise NITTING

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société COLAS pour la somme de 10 785.50 € HT
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de Police
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022
- s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages exécutés
- s'engage à inscrire cette dépense au budget en section d'investissement et assure le financement complémentaire par les fonds propres de la commune.
- s'engage à informer les services de toute modification du projet.

9. Désignation délégué syndicat scolaire

Le Maire explique qu'à la suite de la démission de Murielle BARBE du Conseil Municipal et par ricochet du SIS, il convient d'élire un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal Scolaire de Gerbéviller.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal a désigné : **Philippe SCHAEFFER**, délégué SIS de Gerbéviller avec Vanessa BARTHELEMY.

10. Désignation délégué commission « animation »

Le Maire explique qu'à la suite de la démission de Murielle BARBE du Conseil Municipal, il est nécessaire d'élire un nouveau membre de la commission « animation ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal a désigné : **Arnaud NOËL**, membre de la commission « animation » avec Vanessa BARTHELEMY, Céline BELONY et Philippe SCHAEFFER.

11. Remboursement frais à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il a avancé les frais suivants afin de participer à un repas et visite du Sénat le 16 novembre et un repas à l'Assemblée Nationale le 18 novembre :

- Sénat

SNCF NANCY-PARIS 16/11 aller et 17/11 retour (45+45) 90,00 €

Hôtel 140,00 €

- Assemblée Nationale

SNCF LUNEVILLE-PARIS 18/11 aller/retour (46+62,20)108,20 €

Total 338,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Philippe SCHAEFFER ne prend pas part au vote), le conseil municipal accepte le remboursement des frais de 338.20 €.

12. Remboursement frais Céline BELONY

Monsieur le Maire explique que Céline BELONY, conseillère municipale, a avancé des frais pour la somme de 24.86 € pour la fête d'Halloween.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Céline BELONY ne prend pas part au vote), le conseil municipal accepte le remboursement des frais.

13. Actualité :

- Fête de Saint Nicolas : la date est arrêtée au 11 décembre 2021.
- Cadeaux de Noël aux enfants : une carte cadeau de 25 € sera offerte à chaque enfant jusqu'à 13 ans inclus.
- Brioches de l'amitié : l'opération a été un franc succès cette année avec 23 brioches vendues avec un total de 115 € reversés à l'AEIM. Tous les foyers n'ont pu être fournis ; davantage de brioches seront commandées l'an prochain.
- Maison « indivision HUMBERT » : une présentation d'une simulation de financement du projet global a été faite.
- Ménage de la mairie : Monsieur LINTZ ne peut plus assurer l'entretien des locaux pour une durée interminée suite à soucis de santé. L'équipe municipale lui souhaite un bon rétablissement et va se rapprocher de l'ADMR pour un éventuel partenariat.
- Des étoiles pleins les yeux : 2 soirées festives en partenariat entre les communes, l'ASNL et le SLUC Nancy seront organisées : le 21 décembre ASNL - DIJON au stade

Marcel Picot de Tomblaine et le 8 février Sluc NANCY- EVREUX au palais des sports de Gentilly (20h) – inscription à faire en mairie.

- Banque alimentaire : la collecte aura lieu les 26,27 et 28 novembre. Les dons seront à déposer à la salle de la mairie le samedi 27 de 18h00 à 19h00.
- Appel à Manifestation d'Intérêt : présentation du projet mieux coopérer entre acteurs des territoires ruraux pour faire avancer la transition écologique.

La séance est levée à 22h20

Philippe SCHAEFFER	Arnaud NOEL	Céline BELONY
Lydie PETIT	Gérard BLANCHON	Vanessa BARTHELEMY